

2019-6230  
2020-11-23

(N)6-BENZYLADÉNINE PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE

Régulateur de Croissance pour les Plantes

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

Solide

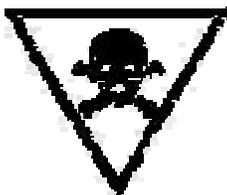
PRINCIPE ACTIF:

6-Benzylaminopurine..... 99.3%

No. D'HOMOLOGATION 25321 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



Contenu net: 113.5 - 208.2 L

Valent BioSciences, LLC.  
Suite 100, 1910 Innovation Way  
Libertyville, Illinois 60048  
USA  
1-800-323-9597

Valent Canada, Inc.  
107 Woodland Road West, suite 502-B  
Guelph, Ontario N1H 1B4

**MODE D'EMPLOI:**

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Traiter selon les symptômes.

**MISES EN GARDE**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**

Irritant bénin et sensibilisant pour les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif si ingéré. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux ou les étangs en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

**ENTREPOSAGE:**

Maintenir dans le récipient fermé hermétiquement pendant l'entreposage. Garder le contenant dans un endroit frais, sec et bien ventilé éloigné des semences, de la nourriture pour les animaux ou des engrais. Tenir le produit éloigné du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.

**ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.